

# TFP APS : Agent de Prévention et de Sécurité

**PUBLIC** : Toute personne souhaitant exercer la profession d'agent de sécurité

**PRE-REQUIS** :

- Condition physique permettant de suivre la formation et de pouvoir exercer le métier d'agent de sécurité
- Avoir une maîtrise suffisante de la langue française niveau B1 et des mathématiques (opération, soustraction, multiplication simple)
- Être en possession de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS

Ces pré-requis seront vérifiés avant l'inscription lors d'un entretien avec le directeur du centre de formation, cet entretien permettra également de valider l'adéquation de la formation avec le projet professionnel.

**DUREE** : 175 heures hors temps d'examen

**EFFECTIF** : groupe de 12 personnes maximum

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Objectif : Obtenir le savoir, le savoir-être et le savoir faire nécessaire pour exercer le métier d'agent de sécurité. Pouvoir justifier de ces compétences auprès du CNAPS afin d'obtenir une carte professionnelle donnant autorisation d'exercer.

**CONTENU**

**Tronc commun : 41h**

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure : 4h
- Connaître les dispositions utiles du code pénal : 3h
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale : 2h
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques: 1h
- Connaître les principes de la république Française : 3h
- Respecter la déontologie professionnelle: 4h
- Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS : 14h (dont 7h de pratique)
- Savoir analyser les comportements conflictuels: 3h
- Savoir résoudre un conflit: 2h
- Savoir transmettre des consignes: 2h
- Réaliser une remontée d'informations: 3h

### Module spécifique TFP APS : 134h

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche: 2 heures dont 1 heure de mise en pratique
- Connaître les dispositions utiles du code pénal: 2h
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées: 1h
- Evaluer les risques professionnels: 7h
- Initiation au risque incendie: 7 heures dont 3 heures de mise en situation pratique
- Maîtriser la gestion des alarmes: 7 heures dont 4 heures de mise en pratique
- Protéger le travailleur isolé: 2 heures dont 1 heure de mise en pratique
- Sensibilisation au risque électrique: 2h
- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes: 45 mn
- Connaître les différentes menaces terroristes: 45 mn
- Connaître les niveaux de risque associés: 1h
- Connaître les différents matériels terroristes: 1h
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes: 1h
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes: 1h
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité: 30 mn
- Se protéger soi-même: 2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention: 2 heures dont 1 heure de mise en pratique
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger: 30 mn
- Notions de secourisme "tactique": 1 heure 30 minutes dont 1 heure de mise en pratique
- Alerter les secours: 30 mn
- Etre capable d'analyser les comportements conflictuels. Etre capable de résoudre un conflit. Etre capable de gérer une situation conflictuelle : 9 heures dont 7 heures de mise en pratique
- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes : 7 heures dont 4 heures de pratique
- Connaître les outils de transmission. Savoir transmettre des consignes : 2h
- Appliquer les techniques d'information et de communication. Savoir transmettre les consignes et les informations: 8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS): 6 heures dont 2 heures de mise en situation pratique
- Savoir contrôler les accès: 9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique
- Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité: 9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes: 13 heures, dont 9 heures de mise en situation pratique
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS): 7h
- Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation: 5h
  
- Identifier les acteurs d'un événement: 1h
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements: 1h



- Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité: 7 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
- Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance: 7 heures, dont 4 heures de mise en situation pratique

### **SUIVI DES AQUIS EN COURS DE FORMATION**

Pour chaque module, une évaluation formative est réalisée afin d'identifier d'éventuelles difficultés permettant de mettre en œuvre des ateliers pédagogiques personnalisés.

### **VALIDATION DE LA FORMATION :**

Pour obtenir le **TFP APS** le candidat devra :

- Avoir été déclaré apte lors de l'UV1 SST
- Obtenir une note minima de 12/20 au QCU portant sur les UV 2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.14
- Avoir été déclaré apte aux épreuves pratiques portant sur les UV 13 et 15

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Apports théoriques et pratiques
- Exposé interactif
- Exercices pratiques
- Evaluation des acquis en cours de formation

### **DOCUMENTS DELIVRES**

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation envoyé au donneur d'ordre
- Diplôme TFP APS si réussite à l'examen

### **FORMATEURS**

Formateurs agréés à jour des formations continues obligatoires

### **TAUX DE SATISFACTION 2023**

91 %

### **TAUX DE REUSSITE 2024**

93.75 %

### **LIEU :**

En nos locaux situés à Andrézieux Bouthéon



**TARIF :**

1200 € HT par personne pour une formation en nos locaux

**CONTACT**

Pour tout renseignement complémentaire

Bonnier Mickaël

06 59 50 22 38

[mbonnier@groupedom.fr](mailto:mbonnier@groupedom.fr)